



## Communiqué de presse

Limoges, le 17 février 2020

### LA VILLE DE LIMOGES SOUTIENT LA GARDE NATIONALE

**La secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Armées et le maire de Limoges ont signé une convention de soutien à la politique de la réserve opérationnelle le lundi 17 février 2020.**

Par cette convention, la Ville de Limoges reconnaît et encourage ainsi la contribution sociétale de ses agents « deux fois citoyens », qui ont choisi de s'engager pleinement à la fois au sein de leur collectivité et de la Garde nationale. Convaincu de toute la valeur qu'apportent les réservistes au sein de ses équipes, Emile Roger LOMBERTIE souhaite aussi promouvoir ce double engagement dans sa ville.

Concrètement, les réservistes de la mairie de Limoges sont désormais davantage **disponibles** : ils peuvent consacrer à leur mission d'intérêt général jusqu'à 30 jours par an sur leur temps de travail, au lieu des 5 jours prévus par la loi. Ils sont aussi plus **réactifs** : leur délai de préavis passe de 4 à 2 semaines pour l'ensemble de leurs activités opérationnelles, et ils pourront être libérés sur arrêté ministériel et sous un préavis réduit à 10 jours, pour répondre à des circonstances ou à des nécessités ponctuelles, imprévues et urgentes. Enfin ils sont **appuyés** sur le plan **financier** – la Ville prend en charge l'intégralité de leur traitement en plus de leur solde de réserve pour une durée n'excédant pas 30 jours cumulés par année civile, et surtout **accompagnés** sur le plan **humain** – les agents réservistes et la municipalité sont guidés tout au long de l'année, pour faire de ce double engagement une réussite.

Le ministère des Armées et le secrétariat général de la Garde nationale (SGGN) s'appuient ainsi sur la Ville de Limoges pour accompagner et simplifier le rôle du collaborateur réserviste en lui permettant d'exercer son engagement citoyen en dehors de ses congés annuels, et en lui donnant davantage de reconnaissance au sein de son environnement professionnel. Consciente que ces engagements vont bien au-delà des exigences légales applicables, la ministre des Armées attribuera à la Ville de Limoges la qualité de « *partenaire de la défense nationale* ». La municipalité accédera ainsi aux informations relatives à la Défense et à la sécurité nationales ainsi qu'au réseau des entreprises partenaires de la Défense.

#### La Garde nationale

Créée en 2016 en réponse aux attentats, la Garde nationale rassemble plus de 76 000 réservistes opérationnels des Armées, directions et services, de la Gendarmerie nationale et de la Police nationale. Plus de 6 000 femmes et hommes sont engagés au quotidien sur le territoire national. Chaque jour, ils participent activement à la sécurité et à la Défense des Français.

La Garde nationale répond à trois objectifs :

- Créer une dynamique qui dépasse les réserves opérationnelles de chaque composante ;
- Répondre à la soif d'engagement notamment de la jeunesse ;
- Valoriser cet engagement en favorisant la cohésion nationale et le développement de l'esprit de résilience.

#### Bureau communication du secrétariat général de la garde nationale

Lieutenant-colonel Pierre ANSSEAU – [pierre-norbert.ansseau@intradef.gouv.fr](mailto:pierre-norbert.ansseau@intradef.gouv.fr) – +33 (0)1 76 64 88 61

#### Service de presse de la Ville de Limoges

Emilie BETOUL – [emilie.betoul@limoges.fr](mailto:emilie.betoul@limoges.fr) - +33 (0)5 55 45 63 02